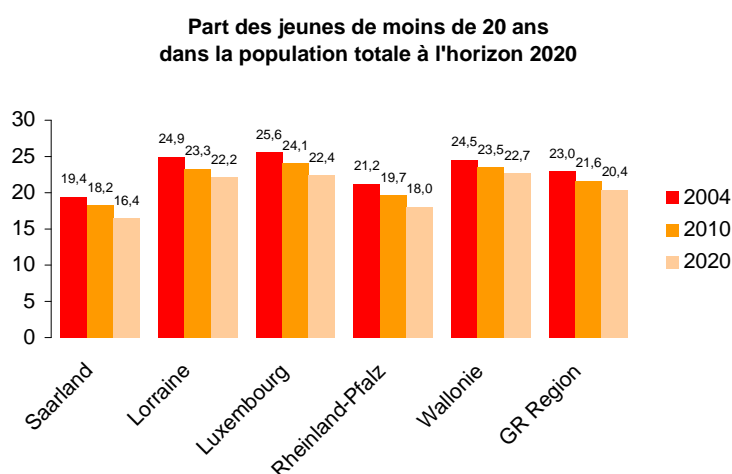


## Les jeunes dans la Grande Région

### Un contexte démographique marqué par une baisse des jeunes à l'horizon 2020

Les travaux démographiques menés par l'OIE sur la période 1998-2004 montraient une diminution du nombre de jeunes au sein de la Grande Région. A l'horizon 2020, selon les projections de population des offices statistiques, la population âgée de moins de 20 ans ne représentera plus que 20%, soit un niveau bien inférieur à la situation actuelle. Toutes les composantes de la Grande Région ne sont pas logées à la même enseigne. Compte tenu notamment de la faiblesse actuelle des taux de fécondité, et si ceux-ci se maintiennent dans le temps, c'est dans les länder allemands que la diminution sera la plus marquée : les moins de 20 ans ne représenteront plus que 16 % de la population sarroise d'ici 2020 et 18% de la population rhénane. La Lorraine, la Wallonie et le Luxembourg conserveront un profil relativement plus jeune [Graphique n°1]. Cette diminution du nombre de jeunes vient appuyer le phénomène plus global de vieillissement de la population dans la Grande Région, déjà marqué par un accroissement de la part des 60 ans et plus qui seront, en 2020, plus nombreux que les moins de 20 ans.

Graphique n°1 : Part des jeunes de moins de 20 ans dans la population totale à l'horizon 2020.



Source : Offices statistiques de la Grande Région

Dès aujourd'hui la situation démographique a des incidences sur le système éducatif et le marché du travail. Les jeunes qui sortent de l'école sont de moins en moins nombreux dans la population d'âge actif, phénomène qui devrait s'accroître dans les prochaines années. Dans le même temps, si l'on raisonne simplement de façon mécanique, les départs en fin de carrière des générations nombreuses du *baby-boom* devraient libérer un nombre important de postes<sup>1</sup> sur le marché du travail, excédant le nombre de jeunes sortant du système éducatif<sup>2</sup>.

### Une Grande Région, quatre systèmes éducatifs

La stratégie européenne pour l'emploi et les politiques européennes de formation prennent comme public cible (non exclusif cependant) les « jeunes » en leur reconnaissant un rôle majeur pour contribuer à relever le défi démographique européen. Parmi les objectifs de Lisbonne, celui de construire « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » est souvent rappelé avec force.

<sup>1</sup> Ecarts entre les créations nettes d'emploi et les départs en fin de carrière ne tenant pas compte des autres mouvements sur le marché du travail (démissions, fin de contrats, licenciements).

<sup>2</sup> Les métiers en 2015 : l'impact du départ des générations du baby-boom, Commissariat Général du Plan, DARES, premières informations, premières synthèses, n°50.1.

La Grande Région forme une zone de contact entre deux cultures, trois langues, cinq territoires et quatre systèmes d'éducation qui empruntent des voies différentes pour préparer l'avenir des jeunes générations. Les systèmes éducatifs se différencient du point de vue de leur architecture, des déroulements, des contenus, des durées de formation ainsi que des conditions d'accès<sup>3</sup>. Les systèmes scolaires nationaux gardent une assez forte spécificité, modelée par une histoire propre ayant progressivement fixé les contours de leur organisation, leur caractère plus ou moins décentralisé, leur degré d'autonomie et la nature de leurs relations avec le système productif, le degré de sélection et l'importance du diplôme<sup>4</sup>. Chaque système d'éducation et de formation initiale assume ainsi une fonction sociale particulière, qui produit des formes spécifiques d'insertion professionnelle des jeunes.

### **Quelques repères sur les systèmes éducatifs<sup>5</sup>**

L'enseignement préscolaire prépare les enfants au passage à l'enseignement primaire. Il a un caractère facultatif partout dans la Grande Région, sauf au Luxembourg où il est obligatoire à partir de 4 ans. Dans la pratique cependant la fréquentation est très forte à l'école maternelle en France pour les enfants à partir de 3 ans et dans les établissements du préprimaire en Belgique<sup>6</sup>. En Allemagne, il n'existe pas d'enseignement préscolaire : les jardins d'enfants (*Kindergarten*) ne sont pas intégrés au système scolaire.

La scolarité obligatoire commence en général à partir de l'enseignement primaire où sont acquises les connaissances scolaires de base. Au sein de la Grande Région, les enfants âgés de 6 à 12 ans fréquentent des établissements d'enseignement primaire. Il est divisé en six classes en Belgique et au Luxembourg et comprend des enseignements spécialisés pour les enfants avec des difficultés d'apprentissage. L'enseignement primaire se compose de cinq classes en France et en comporte quatre seulement dans les Länder allemands.

Les élèves dans l'enseignement primaire dans la Grande Région sont aujourd'hui moins nombreux qu'ils étaient en 1981. On en compte aujourd'hui environ 641 000. Leur nombre a chuté de 9% entre 1981 et 2005 mais les évolutions sur une longue période n'ont pas été linéaires. Le phénomène de baisse s'est surtout accentué depuis 1999.

Dans la Grande Région, quelque 1 061 000 élèves fréquentaient l'enseignement secondaire au cours de l'année scolaire 2004/2005. Après une forte baisse au cours des années 80, suivie par une croissance sur la décennie suivante, les effectifs du secondaire sont à nouveau orientés à la baisse sur la période récente [Graphique n°3].

---

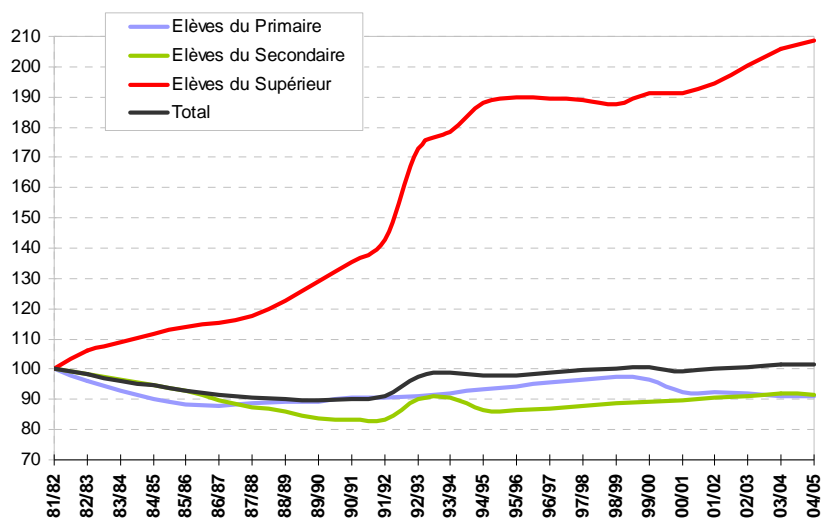
<sup>3</sup> Afin de pouvoir comparer au niveau européen les différentes formes de systèmes d'éducation, l'UNESCO a mis au point une nomenclature commune. La première version de la classification internationale type de l'éducation (CITE) a été présentée en 1970 puis a fait l'objet d'une révision en 1997. Elle sert d'instrument de représentation des niveaux et des statistiques concernant l'enseignement au niveau international. La nomenclature commune distingue six niveaux d'enseignement allant du niveau préprimaire au niveau supérieur.

<sup>4</sup> Les jeunes face à l'emploi, José Rose, 1998.

<sup>5</sup> Pour plus de détail voir les fiches par pays sur le site internet d'Eurydice, le réseau d'information sur l'éducation en Europe (<http://www.eurydice.org/portal/page/portal/Eurydice>).

<sup>6</sup> L'âge minimal est de 2 ans en Lorraine (en fonction des places disponibles cependant), de 2 ans et demi en Wallonie et de 3 ans dans les régions allemandes.

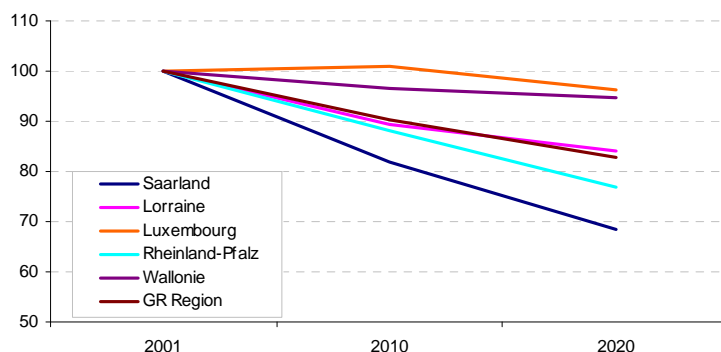
Graphique 3 : Evolution du nombre d'élèves dans la Grande Région de 1981 à 2005 (base 100 en 1981)



Source : Offices statistiques de la Grande Région – Réalisation OIE 2007

La population en âge de scolarité obligatoire<sup>7</sup> enregistre une baisse régulière de ses effectifs. Cette évolution va se poursuivre dans les années à venir. Ainsi, la population en âge de scolarité obligatoire, estimée à 1 188 000 en 2001, atteindra 983 000 personnes en 2020. L'évolution sera particulièrement défavorable en Sarre, Rhénanie-Palatinat et Lorraine<sup>8</sup>, alors qu'elle restera contenue au Luxembourg et en Wallonie [Graphique n°2].

Graphique 2 : Projections de population en âge de scolarité obligatoire à l'horizon 2020 - évolution en base 100 en 2001



Source : Offices statistiques de la Grande Région – Réalisation OIE 2007

Le premier cycle de l'enseignement secondaire comprend les trois ou quatre premières années après l'enseignement primaire, soit une entrée dans les territoires de la Grande Région, selon le cas, en 5ème ou 7ème année. Ce premier cycle comporte des programmes d'enseignement général mais offre également à ce niveau des cursus de formation professionnelle qui préparent à l'entrée dans la vie professionnelle ou au deuxième cycle de l'enseignement secondaire (qui débute à la fin de la scolarité obligatoire).

Toutefois, alors que le second cycle en Belgique, au Luxembourg et en France offre un large éventail de filières professionnelles, le système allemand n'intègre aucun cursus professionnel avant la fin de la 9ème ou 10ème année. En effet, dans les Länder allemands, la formation professionnelle dominée par le système dual<sup>9</sup> n'intervient qu'à ce moment.

<sup>7</sup> Avec des entrées différentes selon le pays

<sup>8</sup> A la rentrée de septembre 2005, la population scolaire lorraine a enregistré une nouvelle baisse de ses effectifs. Si le nombre d'élèves scolarisés dans les écoles primaires se maintient, il baisse dans les écoles maternelles. Cependant, ce sont les établissements du second degré qui connaissent les plus fortes baisses, et notamment, les collèges (Population scolaire : nouvelle baisse en 2005, Bilan économique 2005, Économie Lorraine n° 58-59).

<sup>9</sup> Le système dual désigne l'apprentissage avec une alternance de l'enseignement entre l'entreprise et le centre de formation professionnelle.

## Un potentiel universitaire important dans la Grande Région

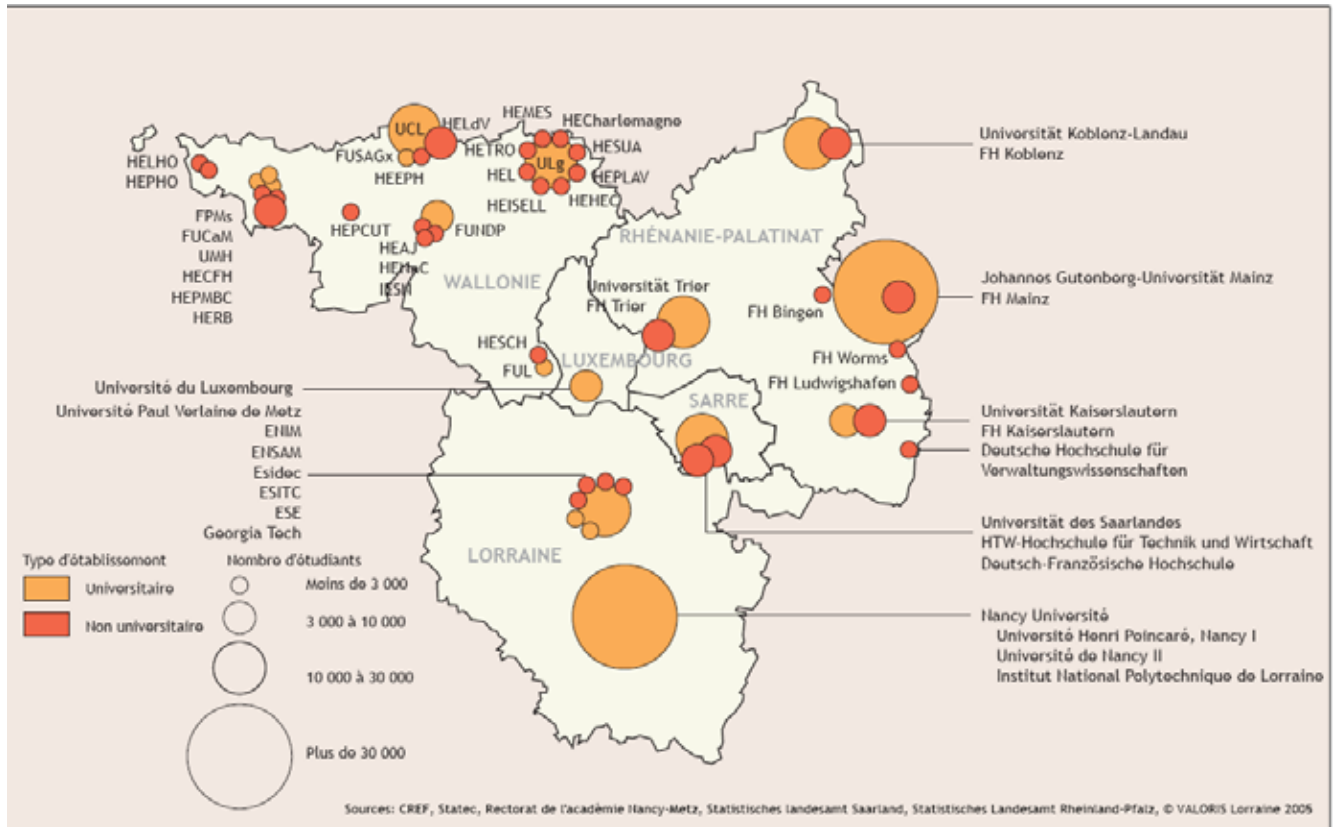
L'enseignement supérieur dans la Grande Région est marqué par la coexistence d'une pluralité d'établissements ayant des finalités, des structures et des conditions d'admission différentes.

Le passage à l'enseignement supérieur exige l'achèvement avec succès du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou l'obtention du baccalauréat général ou technique. Le processus de Bologne, qui vise à construire un espace européen de l'enseignement supérieur avant 2010, a posé pour principal objectif de parvenir à placer les systèmes nationaux diversifiés dans un cadre commun fondé sur la création d'un système de deux grades de diplômes et l'introduction d'un système de notation par points (European Credit Transfer System - ECTS).

Les diplômes jusqu'alors existants dans les différents pays de l'Union font désormais place progressivement aux nouveaux grades de *Bachelor* (appelé dans certains pays licence ou baccalauréat, soit 3 années d'études supérieures) et de *Master* (appelé dans certains pays maîtrise universitaire et/ou au doctorat, soit 2 années d'études supplémentaires aux 3 précédemment citées).

L'enseignement supérieur de la Grande Région compte près de 370 000 étudiants en 2005 contre 180 000 au début des années 80. Les sites universitaires les plus importants et les plus anciens (Louvain-La-Neuve, Mayence, Nancy, Sarrebruck...) se situent plutôt en périphérie de la Grande Région tandis que les plus récents (notamment l'Université du Luxembourg créée le 12 août 2004) sont localisées au centre du territoire [Carte n°1]. Les disciplines du *Droit, économie et sciences sociales* et des *Lettres et sciences humaines* représentent plus de 52% du total des inscrits dans les universités (statistiques de 2003/2004), suivies par les *Mathématiques, sciences* (15%). A noter que le poids des disciplines de la *Médecine humaine* en Wallonie est important : il représente 17% des inscrits contre près de 8% pour l'ensemble de la Grande Région. Un décret du 16 juin 2006 régule cependant en Wallonie le nombre d'étudiants « non-résidents » dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur (kinésithérapeutes, vétérinaires, etc.) à hauteur de 30% du nombre total d'étudiants inscrits [Graphique n°4].

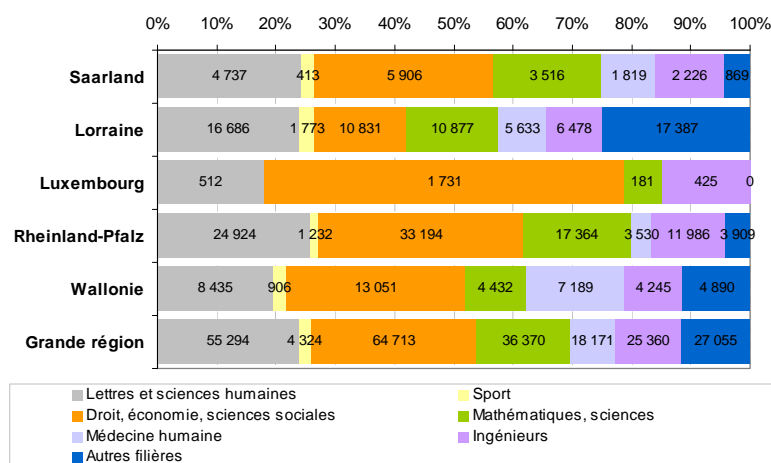
Carte n°1 : L'enseignement supérieur dans la Grande Région



**Sigles de la carte :**

ENIM	Ecole nationale d'ingénieurs
ENSAM	Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers
ESIDEC	Ecole Supérieure Internationale de Commerce
ESITC	L'Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction
ESE	Ecole Supérieure d'Electricité
GEORGIA TECH	Georgia Institute of Technology
HELHO	Haute Ecole Libre du Hainaut Occidental
HEPHO	Haute Ecole Provinciale du Hainaut Occidental
FPMs	Faculté Polytechnique de Mons
FUCaM	Facultés Universitaires Catholiques de Mons
UMH	Université de Mons-Hainaut
HECFH	Haute Ecole de la Communauté française en Hainaut
HEPMBC	Haute Ecole Provinciale Mons-Borinage-Centre
HERB	Haute Ecole Roi Baudouin
HEPCUT	Haute Ecole Provinciale de Charleroi
HEAJ	Haute Ecole Albert Jacquard
HENaC	Haute Ecole Namuroise Catholique
IESN	Haute Ecole d'Enseignement Supérieur de Namur
HESCH	Haute Ecole de la Communauté française du Luxembourg Schuman
FUL	Fondation Universitaire Luxembourgeoise
FUNDP	Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix
FUSAGx	Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux ...
HEEPH	Ecole Pratique des Hautes Etudes commerciales
UCL	Université catholique de Louvain
HELdV	Haute Ecole Léonard de Vinci
HETRO	Haute Ecole de la Province de Liège Léon-Eli Troclet
HEL	haute école de la Ville de Liège
HEISELL	Haute Ecole Institut Supérieur d'Enseignement Libre Liégeois
ULg	Université de Liège
HEHEC	Haute Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège
HEPLAV	Haute Ecole de la Province de Liège André Vésale
HESUA	Haute Ecole de la Province de Liège Rennequin Sualem
HECharlemagne	Haute Ecole Charlemagne
HEMES	Haute Ecole Mosane d'Enseignement Supérieur
FH	Fachhochschule
HTW	Hochschule für Technik und Wirtschaft

Graphique n°4 : Etudiants des universités par filière et lieu de scolarité en 2003/2004



Source : Offices statistiques de la Grande Région – Réalisation OIE 2007

### L'élévation générale du niveau de formation, un mouvement de fond

La Grande Région, à l'instar du reste de l'Europe, connaît depuis quarante ans une hausse du niveau d'éducation et de formation de sa population. Même s'il ne s'agit pas d'un processus continu et de même ampleur pour tous les pays, ce mouvement s'observe partout<sup>10</sup>. Encouragée par les politiques éducatives, l'élévation du niveau de formation a été sensible. Ainsi, entre 1970 et 2000, la population totale de la Grande Région disposant d'un diplôme d'études supérieures a quasiment quintuplé. En 2005, plus de 7 jeunes sur 10, âgés de 20 à 25 ans ont atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur. La France<sup>11</sup> et la Belgique favorisent l'accès au plus grand nombre de jeunes à l'enseignement secondaire supérieur tandis que l'Allemagne et le Luxembourg semblent privilégier davantage les formations plus courtes [Tableau n°1 & Graphique n°5].

Cette élévation générale du niveau d'éducation influe sur les comportements des individus et sur les politiques de gestion de la main-d'œuvre par les entreprises. La hausse du niveau de formation, a priori durable, peut conduire à l'instauration d'un modèle de développement des compétences où la formation en cours de vie active jouerait un rôle plus actif, notamment dans la distribution de certifications et de diplômes.

Tableau n°1 : Part des 20-24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur – comparaison 1994/2005

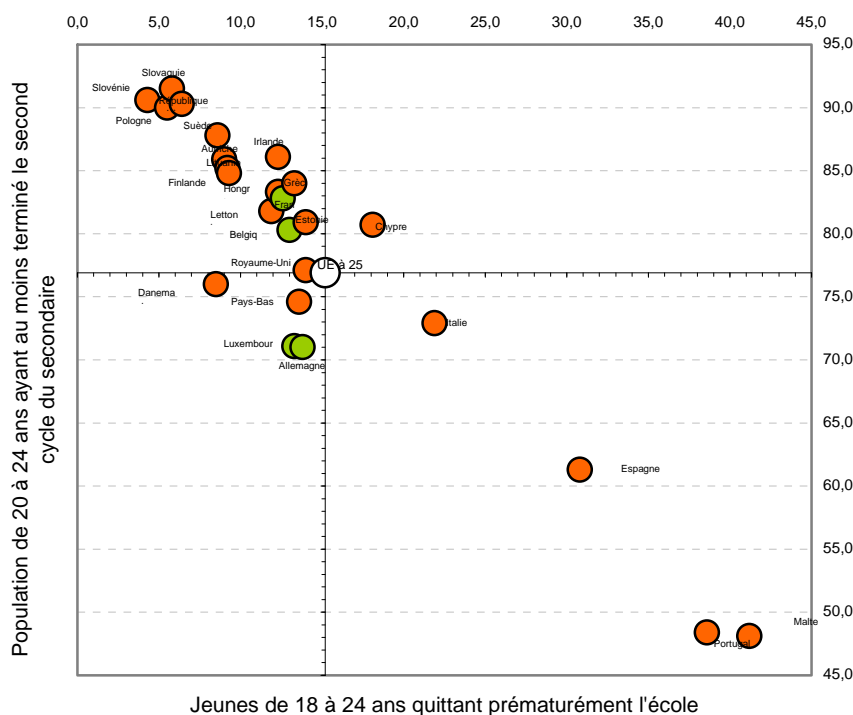
	1994	2005
UE 25	nd	76,9
Allemagne	82,8	71,0
Belgique	76,3	80,3
France	77,5	82,8
Luxembourg	54,0	71,1

Source : Eurostat

<sup>10</sup> En France, il s'est récemment et très fortement accéléré pour les générations nées à la fin des années 1960-début des années 1970 puis s'est brutalement arrêté pour les générations nées à la fin des années 1970.

<sup>11</sup> La loi d'orientation de 1989 visait à mener 80% des jeunes d'une même génération au baccalauréat.

Graphique n°5 : Niveau d'éducation dans l'Union européenne en 2005 – Jeunes de 18 à 24 ans quittant prématurément l'école\* et Population de 20 à 24 ans ayant au moins terminé le second cycle du secondaire (\* : jeunes qui ne suivent pas d'enseignement ni de formation et qui sont sortis du 1er cycle du secondaire)



Source : Eurostat – réalisation OIE 2007

### Le système dual allemand, une référence en crise ?

Depuis trente ans, l'Allemagne, comme la plupart des pays européens a connu un développement des scolarités générales, un allongement de la durée des études et un accroissement des tensions entre système éducatif et système productif. En dépit de l'évolution de l'enseignement supérieur, le système dual reste le mode dominant de socialisation professionnelle pour une fraction importante des jeunes allemands. Ainsi, les deux tiers des jeunes d'une même classe d'âge poursuivent à la suite de leur scolarité obligatoire une formation professionnelle qualifiante, de trois ans généralement, dans le cadre du système dual. Ce système n'a pas été foncièrement bouleversé au cours des années mais se heurte toutefois à des problèmes qui remettent en cause sa capacité d'assurer l'insertion professionnelle des jeunes : l'élévation du niveau de formation générale et de l'âge des jeunes qui accèdent aux différentes places de formation professionnelle offertes par les entreprises et la diminution d'offres d'emplois ont comme conséquence d'accroître la concurrence à la fois entre les jeunes les plus et les moins scolarisés<sup>12</sup> mais aussi entre les jeunes de niveau secondaire les mieux formés qui sortent de la *Realschule* et ceux qui proviennent de la *Hauptschule*. En effet, auparavant le système dual en Allemagne représentait un système de formation destiné principalement aux élèves de la *Hauptschule* (cycle court, complément de l'enseignement primaire à caractère essentiellement pratique). En 1970, plus de 80% des apprentis provenaient des « *Hauptschulen* ». Depuis, les choses ont nettement évolué, leur part a nettement diminué au profit des sortants de la « *Realschule* » et des bacheliers [Tableau n°2].

<sup>12</sup> Ainsi à l'intérieur du système dual l'accès aux places d'apprentissage diffère selon le niveau de scolarité et de diplôme. Le système dual joue, par rapport au marché du travail, un rôle double en terme de régulation, en offrant d'un côté la possibilité aux jeunes sans diplôme d'entrer sur le marché du travail dans des secteurs ne nécessitant pas forcément de qualification professionnelle, et de l'autre, en permettant aux jeunes apprentis diplômés de travailler dans des secteurs hautement spécialisés.

Tableau n°2 : Formation scolaire des apprentis dans le système dual (Allemagne) en 1970 et 2003 en %

	1970	2003
Avec ou sans le certificat de fin d'école secondaire élémentaire	80,0	39,9
Certificat de la „Realschule“	19,0	44,6
Baccalauréat	1,0	15,5

Source : Institut fédéral de la formation professionnelle

L'offre d'apprentissage est très dépendante de la conjoncture et reste donc faible dans un contexte de croissance atone et de politique de gestion de main-d'oeuvre à court terme<sup>13</sup>. En Sarre et en Rhénanie-Palatinat, après une hausse à partir du milieu des années 90, le nombre d'apprentis dans le système dual baisse depuis 2000. En 2005, le nombre de contrats d'apprentissage conclus est nettement inférieur aux demandes, notamment en Rhénanie-Palatinat où le nombre de candidats non placés est très élevé, en dépit de places restant vacantes [Tableau n°3]. Face à cette situation, les *länder* ont pris des mesures spécifiques<sup>14</sup>.

Tableau n°3 : Données de référence du système dual en Sarre et en Rhénanie-Palatinat en 2005

Apprentissage en 2005	Saarland	Rheinland-Pfalz
Places offertes	8 401	27 412
Contrats nouvellement conclus	8 177	26 445
Places non pourvues	224	967
Demandes de place	8 676	30 036
Candidats non placés	499	3 591

Source : Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche (2005) : *Berufsausbildungsbericht 2006*, Bonn

## Une faible pénétration de l'apprentissage par alternance en France, en Belgique et au Luxembourg

La France, la Belgique et le Luxembourg se caractérisent par rapport à l'Allemagne par une pénétration relativement faible de l'apprentissage par alternance. Même si l'apprentissage progresse, les volumes de formés par cette voie de formation n'ont rien de comparable avec l'Allemagne. Le système éducatif belge se caractérise encore aujourd'hui, comme en France d'ailleurs, par une formation professionnelle dispensée davantage en milieu scolaire plutôt qu'en alternance (école-entreprise)<sup>15</sup>. En Lorraine, le poids de l'apprentissage par rapport aux formations scolaires du second degré (notamment du niveau Baccalauréat) progresse ces dernières années. Il reste cependant centré sur les diplômes de niveau V (CAP et BEP), qui concerne encore plus de 6 apprentis sur 10, mais celui-ci se comprime au profit du Baccalauréat et des formations de niveau supérieur. Dans un protocole d'accord signé le 1er juillet 2005, l'Etat et le Conseil régional de Lorraine se sont assignés l'objectif à l'horizon 2009 de pourvoir 5 000 places d'apprentissage supplémentaires (1 000 places par an) ; le nombre d'apprentis s'élèverait alors à 20 000 en Lorraine<sup>16</sup>.

La perception de l'enseignement professionnel et de l'alternance par les jeunes et les familles n'est pas la même selon les pays. Il existe, en France notamment, une certaine « hiérarchie sociale » des cursus de formation qui part du baccalauréat comme point de cristallisation déterminant la

<sup>13</sup> Florence LEFRESNE, Les jeunes et l'emploi. Une comparaison européenne des dispositifs d'insertion, *in* Problèmes politiques et sociaux, n° 915, août 2005.

<sup>14</sup> En Sarre, on peut citer les actions « Ausbildung jetzt », « Ausbildung ist Zukunft » et les campagnes d'information en concertation avec l'agence régionale pour l'emploi, les milieux économiques et les chambres consulaires.

<sup>15</sup> FUSULIER Bernard, UCL, L'articulation école / entreprise : une combinatoire incertaine, *Revue Formation emploi*, n°75, Céreq, juil-sept. 2001, p. 13-28.

<sup>16</sup> Cf. L'apprentissage et après, Enquête sur l'insertion des apprentis en Lorraine, OREFQ, ONISEP Lorraine, DEEP (document annuel depuis 2001).



position sociale et qui accorde à la formation professionnelle un prestige social moindre<sup>17</sup> contrairement aux formations supérieures au baccalauréat [Tableau n°4]. En dépit de l'ouverture de l'apprentissage à tous les diplômés depuis 1987, y compris de l'enseignement supérieur, l'image de l'apprentissage en France était il y a encore peu celle d'une voie destinée aux élèves en difficulté dans le système d'enseignement général. C'est le cas également en Belgique où certaines filières de l'enseignement secondaire technique et professionnel sont souvent choisies par défaut. En revanche, le système de formation professionnelle allemand paraît être beaucoup moins déterminé par la « logique de la sélection négative »<sup>18</sup>. Il jouit d'un plus grand prestige auprès des jeunes et des entreprises, ce que confirme l'évolution du nombre d'apprentis dans le système dual au cours des 30 dernières années (malgré la baisse sur les années récentes). Il bénéficie également d'un fort compromis social entre les syndicats, les pouvoirs publics et les entreprises.

Tableau n°4 : les niveaux de formation en France (avant la réforme du LMD<sup>19</sup>)

Niveau	Diplôme
V	CAP (certificat d'aptitude professionnelle), BEP (Brevet d'Etudes Professionnelles)
IV	Bac Pro (Baccalauréat Professionnel) <sup>20</sup> , BT (Brevet de Technicien), BTn (Baccalauréat Technique ou de technicien), Baccalauréat d'enseignement général
III	BTS (Brevet de Technicien Supérieur), DUT (Diplôme Universitaire de Technologie), DEUG (Diplôme d'Etudes Universitaires Générales) <sup>21</sup> - Bac+ 2
II	Licence (Bac + 3), Maîtrise (Bac + 4) formation universitaire complète
I	DESS, DEA (Bac + 5) formation universitaire complète

Le passage relativement aisé de la formation à l'emploi constitue l'une des principales forces du système dual allemand [Tableau n°5]. Par le passé, ce passage était garanti par le fait que la plupart des entreprises embauchaient la majorité de leurs apprentis une fois leur diplôme en poche. Ce système semble toutefois s'essouffler, si l'on se réfère au cours des dernières années, à la chute des taux d'embauche dans toutes les entreprises, quelles que soient leur taille<sup>22</sup>.

Tableau n°5 : Pourcentage de scolaires (niveau secondaire supérieur, CITE3) en formation en alternance en 2004

	Allemagne	Belgique	France	Luxembourg
% de scolaires (niveau, CITE3) en alternance	53,3	4,8	13,2	15,0

Source : CEDEFOP, Transition entre le système éducatif et la vie active, Chiffres clés sur la formation professionnelle dans l'Union européenne, 2004, p. 25

<sup>17</sup> Hörner, Wolfgang (1994) : Auf dem Weg zur « lernenden Gesellschaft » ? Dans : Bildung und Erziehung. Nr. 3. p. 283-304, p.288.

<sup>18</sup> Cf : Arbeitskammer des Saarlandes (2002) : Bericht an die Regierung des Saarlandes. Sarrebruck, p. 74.

<sup>19</sup> En France, le LMD (Licence, Master, Doctorat) mis en place en Lorraine depuis 2005 réforme les cursus de l'enseignement supérieur sur le mode de 3, 5 et 8 années après le Baccalauréat.

<sup>20</sup> Le Baccalauréat professionnel a été introduit en 1985. Il prépare normalement à l'entrée immédiate dans la vie professionnelle, mais il donne droit également à l'admission dans une formation supérieure courte pour préparer un brevet de technicien supérieur (BTS).

<sup>21</sup> Le DEUG (Diplôme d'Etudes universitaires générales) supprimé avec la mise en place du LMD (License/Maîtrise/Doctorat) et correspond au *Vordiplom* allemand.

<sup>22</sup> Egalité des chances dans l'accès à la formation professionnelle et au marché de l'emploi en Allemagne, Institut National de la Formation professionnelle, Gisela Dybowski (Présentation à la conférence annuelle des organisations économiques et sociales françaises et allemandes au CES à Paris le 19 janvier 2007).

## En dépit d'une structuration différente, le décrochage scolaire touche tous les territoires

Malgré les différences entre les systèmes éducatifs au sein de la Grande Région, aucun ne parvient à résoudre complètement la question des sorties sans qualification. En 2005, la proportion de la population âgée de 18 à 25 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur (et n'étant ni dans l'enseignement post-secondaire, ni en formation) s'échelonnait de 12,6% en Belgique à 13,8% en Allemagne, niveau cependant inférieur à l'ensemble de l'union européenne à 25 ou 27 pays (respectivement 15,1% et 15,4%) [Tableau n°6]. Chaque pays a entrepris des efforts, permettant de diminuer quelque peu les sorties prématurées<sup>23</sup>, mais il semble qu'on ait des difficultés à franchir de nouveaux seuils. Du chemin reste à parcourir pour atteindre l'objectif européen qui vise à limiter le décrochage scolaire à 10% à l'horizon 2010.

Tableau n°6 : Part des jeunes âgés de 18 à 25 ans ayant quitté prématurément\* l'école en 2005

(\* dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur et n'étant ni dans l'enseignement post-secondaire, ni en formation)

Jeunes quittant prématurément l'école (en %)	Total	Filles	Garçons
Union européenne (27 pays)	15,4	13,2	17,5
Union européenne (25 pays)	15,1	12,8	17,4
Belgique	12,6	10,2	14,9
Deutschland	13,8	13,6	13,9
France	13,1	11,2	15,1
Luxembourg	13,3	9,6	17,0

Source : Eurostat

En France, comme ailleurs, les niveaux de formation se sont élevés au fil des ans, mais l'objectif de ne plus laisser un jeune quitter l'école sans qualification, affiché par la loi d'orientation de 1989 puis réaffirmé par la loi quinquennale de 1993, n'est pas atteint. Parmi les initiatives prises par le ministère de l'Éducation, on peut citer une politique de relance de l'éducation prioritaire qui a été annoncée en février 2006. Elle vise à repérer les élèves qui ont le plus besoin d'aide et à tout faire pour qu'ils réussissent mieux et améliorent leur performance scolaire<sup>24</sup>. Financées par l'Union européenne et les collectivités locales, les écoles de la deuxième chance (dont chacune a son propre fonctionnement) existent depuis 1997. Elles accueillent des jeunes âgés de 18 à 30 ans pour les suivre individuellement dans un cursus d'études professionnelles ou générales. Autre dispositif, lancé en 2005 par les ministères de la Défense et de l'Emploi, le plan « Défense deuxième chance ». Il vise aussi, sur la base du volontariat, à remettre en selle des jeunes âgés de 18 à 21 ans, sans diplôme ni emploi.

En Wallonie, un système de formation en alternance dispensée dans les Centres d'Enseignement et de Formation en Alternance (CEFA) et adaptée au cas par cas est destiné à qualifier et à « resocialiser » les jeunes en situation de décrochage scolaire. Ce système remporte un certain succès par rapport aux autres voies d'apprentissage, plus générales (telle que la formation des classes moyennes organisée par l'Institut de formation en alternance pour les petites et moyennes entreprises).

Au début des années 90, le pourcentage de jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire au Luxembourg était très important. Le gouvernement luxembourgeois a mis en place des

<sup>23</sup> A titre d'exemple, selon les données d'Eurostat, la proportion de la population âgée de 18 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur et n'étant ni dans l'enseignement post-secondaire, ni en formation est passé : au Luxembourg de 34,4% en 1994 à 13,3% en 2005, en France de 16,4% à 13,1% et en Belgique de 16,1% à 12,6%.

<sup>24</sup> La relance de l'éducation prioritaire : une action ciblée sur les élèves les plus en difficulté, Ministère de l'Éducation nationale.

mesures de lutte contre l'échec scolaire notamment à partir de 2001 et prévoit, selon la ligne directrice européenne, de créer un dispositif de la deuxième chance<sup>25</sup>.

## Le chômage s'est généralisé à l'ensemble des jeunes

On pensait il y a encore peu, que les difficultés rencontrées par les jeunes pour accéder à l'emploi se résorberaient sous l'influence conjointe de l'arrivée à l'âge adulte de générations de moins en moins nombreuses, du changement technologique supposé favorable aux nouveaux venus sur le marché du travail et de l'élévation sensible du niveau de formation des jeunes, encouragé par des politiques éducatives actives. Force est de constater que cela n'a pas été le cas.

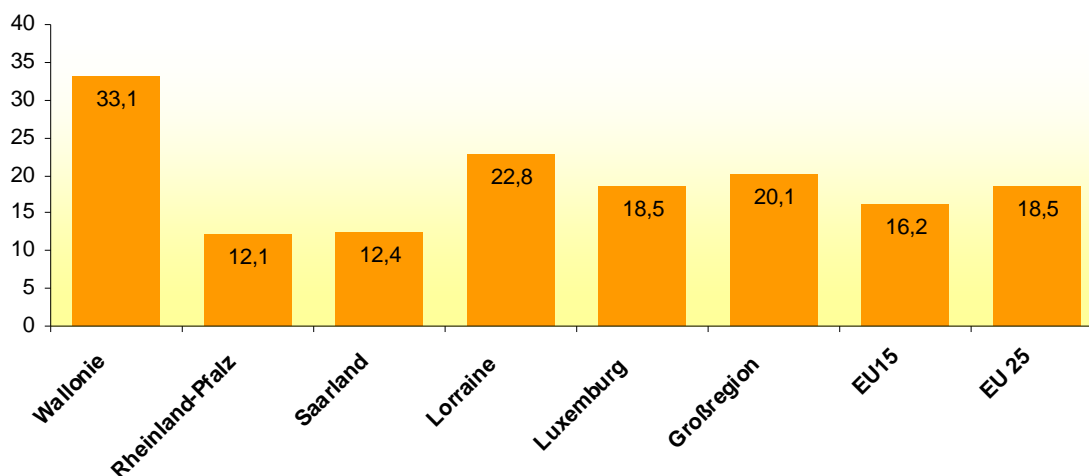
Le chômage des jeunes était considéré, jusque dans les années 1980, comme un phénomène temporaire lié à la conjoncture et concentré sur les sous-populations les moins favorisées (jeunes sans diplôme notamment). Il s'est en fait généralisé à l'ensemble des « jeunes », même si l'on observe toujours une gradation des indicateurs d'insertion selon le niveau de diplôme et/ou la spécialité de formation. En tendance, le taux de chômage est d'autant plus faible que le niveau de diplôme est élevé (ce que montrent d'ailleurs les résultats des enquêtes forces de travail et toutes les enquêtes nationales menées sur le sujet).

### 1 jeune actif sur 5 est au chômage dans la Grande Région

Si la Grande Région se place dans les valeurs moyennes de l'Union Européenne concernant le taux de chômage global, elle présente un taux de chômage juvénile sensiblement plus élevé. Un jeune actif sur cinq est au chômage en 2004 contre 18,5% pour l'UE des 25 et 16,2% pour l'UE des 15. L'emploi des jeunes réagit fortement aux tendances générales du marché du travail. Le différentiel de taux de chômage entre les jeunes et les autres actifs s'est accru partout entre 2001 et 2004.

Au sein de la Grande Région, la disparité est très forte. Le chômage des jeunes actifs est particulièrement élevé en Wallonie (33,1% en 2004), suivie par la Lorraine (22,8%) et le Luxembourg (18,5%) alors que la Sarre et la Rhénanie-Palatinat présentent les taux les plus faibles (de l'ordre de 12%) [Graphique n°6 à 7 bis et Tableaux n°8 à 9]. Le nombre de chômeurs de moins de 25 ans est en constante hausse depuis 2001 pour atteindre le chiffre de 112 600 dans l'ensemble de la Grande Région [Graphique n°8].

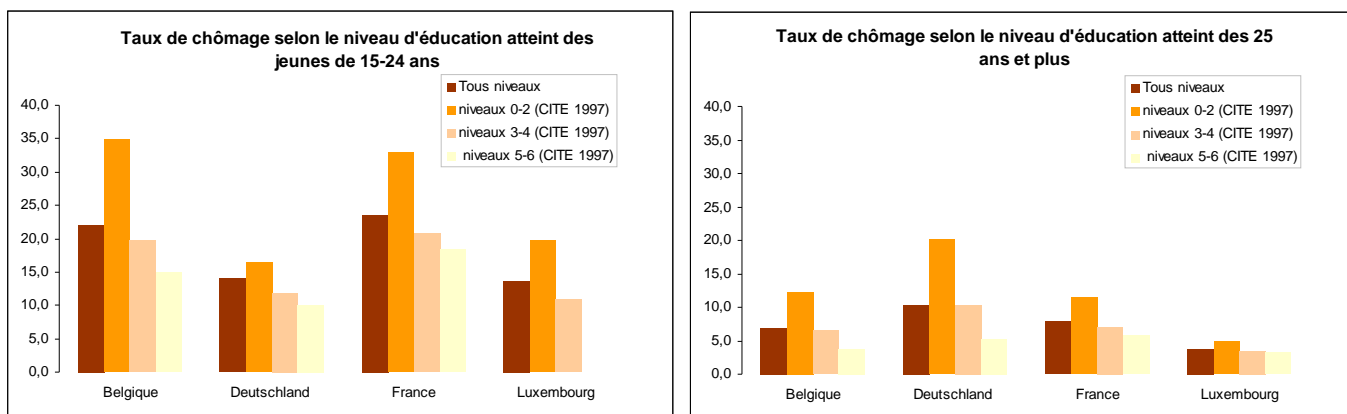
Graphique n°6 Taux de chômage des jeunes de 15 à 25 ans en 2004 - Arbeitslosenquote von Jugendlichen 2004 in %



Quelle: Eurostat - Arbeitskräfteerhebung, Stand: April 2006, eigene Berechnungen  
Source : Eurostat – Enquêtes sur les forces de travail

<sup>25</sup> Rapport sur l'état des lieux des pratiques pédagogiques d'insertion au Luxembourg, 2003, <http://www.men.lu/edu/fre/formation/professionnelle/rapport-etat-des-lieux.pdf>

Graphiques n°7 & 7 bis : Taux de chômage selon le niveau d'éducation atteint au quatrième trimestre 2005



Source : Eurostat

Tableaux n°8 & 8 bis : Taux de chômage 2004 des jeunes de 15 à 24 ans par région et par sexe

Données disponibles au niveau infra régional	Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans
	2004
UE (25 pays)	18,5
UE (15 pays)	16,2
Belgique	21,2
Wallonie	33,1
Prov. Brabant Wallon	28,6
Prov. Hainaut	39,9
Prov. Liège	31,3
Prov. Namur	30,0
Deutschland	12,6
Rheinland-Pfalz	12,1
Koblenz	12,5
Rheinhessen-Pfalz	11,7
Saarland	12,4
France	21,9
Lorraine	22,7
Luxembourg	18,3
GR Region	20,1

Taux de chômage des 15 et 24 ans	Total	Hommes	Femmes
UE (25 pays)	18,5	18,2	18,9
UE (15 pays)	16,2	15,9	16,5
Belgique	21,2	20,2	22,4
Deutschland	12,6	14,1	10,7
France	21,9	20,9	23,2
Luxembourg	18,5	14,3	23,4
GR Region	20,1	19,8	20,5

Source : Eurostat – Enquêtes sur les forces de travail

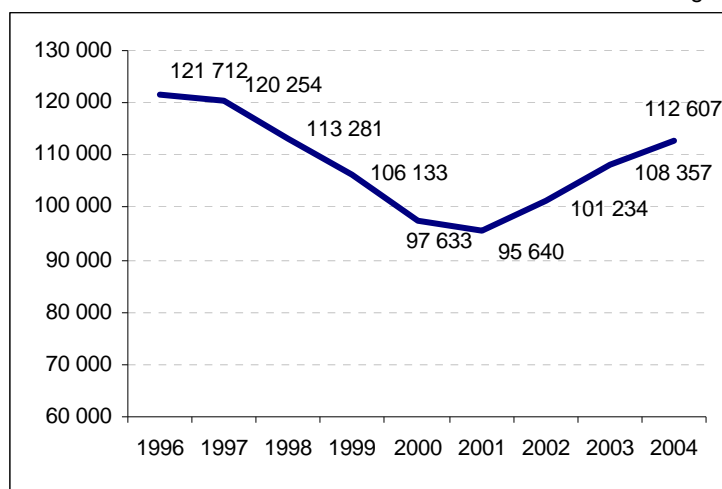
Source : Eurostat – Enquêtes sur les forces de travail

Tableau n°9 : Taux de chômage global et taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans

	Taux de chômage global (en %)		Taux de chômage des jeunes (15-24 ans) - %		Différentiel (taux chômage des 15-24-taux chômage total) - en points	
	2001	2004	2001	2004	2001	2004
UE 25	8,6	9,2	17,5	18,5	+8,9	+9,3
Deutschland	7,8	10,3	8,3	12,6	+0,5	+2,3
Rheinland-Pfalz	5,2	6,8	7,0	12,1	+1,8	+5,3
Saarland	6,3	8,5	nd	12,4	nd	+3,9
Belgique	6,6	8,4	17,0	21,2	+10,4	+12,8
Wallonie	9,9	12,0	28,3	33,1	+18,4	+21,1
France	9,1	9,6	19,0	21,9	+9,9	+12,3
Lorraine	7,8	11,1	15,3	22,7	+7,5	+11,6
Luxembourg	1,8	4,8	6,3	22,7	+4,5	+17,9

Source : Eurostat – Enquêtes sur les forces de travail  
nd : non disponible

Graphique n°8 : Evolution du nombre de chômeurs de moins de 25 ans dans la Grande Région



Source : Offices statistiques de la Grande Région

Dans une conjoncture qui s'est considérablement dégradée entre ces deux années, qui a vu les opportunités d'embauches se réduire. Les enjeux autour de l'insertion des jeunes ont pris une plus grande importance dans les débats de société. Ces constats interrogent d'une part, les rapports entre systèmes éducatifs, systèmes productifs et fonctionnement du (des) marché(s) du travail et d'autre part, la place que nos sociétés accordent à la jeunesse sur ce (ces) marché(s).

### **Le chômage des jeunes « actifs » : de quoi parle t-on ?**

Le calcul du taux de chômage pour les jeunes pose problème à l'échelle internationale car les populations de référence entre les pays sont hétérogènes. Si l'on prend le cas de l'Allemagne et de la France, l'importance de la population active (actifs en emploi et chômeurs) dans ces deux pays est différente et explique en partie les écarts observés pour les taux de chômage et les taux d'emploi juvéniles. En effet, l'apprentissage est fortement développé en Allemagne avec le système dual. Ces jeunes sont comptabilisés dans la population active. En France, les apprentis, même s'ils bénéficient d'un contrat de travail (aux conditions particulières), ne figurent pas dans la population active mais sont considérés en formation. En France, la population active juvénile s'en trouve minorée, le taux de chômage étant mathématiquement renforcé. La même disparité dans les modes de calcul affecte le taux d'emploi. Le taux d'emploi allemand est particulièrement élevé, car les actifs occupant un emploi incorporent les jeunes du système dual. Tandis que les taux d'emploi des jeunes restent en France relativement modestes compte tenu de l'ampleur de la scolarisation et des sorties tardives vers la vie active, et du fait que les apprentis ne sont pas pris en compte dans les actifs occupant un emploi.

Lorsque le taux de scolarisation est très élevé, principal facteur influençant le taux d'activité des jeunes, le taux de chômage peut atteindre des valeurs très élevées mais ne concerner que très peu de jeunes : c'est le cas par exemple en Belgique et en France. Aussi, pour mieux appréhender la réalité, il convient de relativiser l'ampleur du chômage des jeunes par rapport à l'ensemble de la population, et non plus seulement par rapport à la population dite active. Le taux de chômage des jeunes en Wallonie est presque trois fois supérieur à celui de la Rhénanie-Palatinat. Cela ne signifie pas pour autant qu'il y a trois fois plus de jeunes au chômage en Wallonie. En effet, en 2004, la proportion de jeunes au chômage rapportée à la population totale de jeunes s'élève respectivement à 5,6% en Rhénanie-Palatinat et 10,7% en Wallonie (la valeur moyenne pour l'ensemble de la Grande Région s'établit à 7,5% en 2004).

### **L'insertion professionnelle et sociale des jeunes**

La problématique de l'insertion professionnelle des jeunes, jusqu'alors objet de recherche en économie et en sciences sociales, s'est depuis une vingtaine d'années progressivement invitée dans le débat politique et social des différents pays de l'Union Européenne (plus tardivement en

Allemagne cependant). Dans la Grande Région, à l'instar de l'ensemble de l'Europe, on observe des tendances communes même si les phénomènes se distinguent par leurs caractéristiques et leur ampleur. La question des jeunes face à l'emploi se pose ainsi en des termes voisins dans les différentes composantes de la Grande Région. Plusieurs thèmes ressortent, parmi lesquels sont abordées la question de l'accroissement des taux de scolarisation et la montée des qualifications, la sélectivité du chômage à l'égard des jeunes et les difficultés rencontrées par les moins diplômés sur le marché du travail, la revalorisation des formations professionnelles, la polarisation sectorielle de l'emploi et la multiplication des formes particulières d'emploi pour la main d'œuvre juvénile dans les entreprises. Ces thèmes s'inscrivent dans une dimension plus globale qui est au centre des préoccupations, celle de la transition entre le milieu scolaire et l'emploi, processus dont la durée notamment diffère selon les pays.

En effet, en tendance, celle-ci est souvent plus longue si la formation générale est privilégiée mais avec des débouchés sur une large gamme d'activités. Elle est à l'inverse plus courte lorsque la formation professionnelle est privilégiée (spécialisation des savoirs et savoir-faire et reconnaissance par le milieu employeur) ou lorsque la formation initiale a pu être enrichie par une première expérience en entreprise.

La situation des jeunes allemands n'a longtemps pas (ou peu) posé de problème sur le marché du travail, ce qui a conduit les équipes de recherche à s'interroger davantage sur l'entrée en formation ; la question du devenir paraissant plus périphérique. En France, en revanche, les problèmes de l'entrée des jeunes dans la vie active ont fait l'objet d'abondantes recherches sur leur parcours à l'issue de la sortie du système éducatif, à partir de dispositifs d'enquêtes spécifiques telles que les enquêtes générationnelles du Céreq, les enquêtes IVA (Insertion dans la Vie Active) et IPA (Insertion Professionnelle des Apprentis), etc.

### **L'absence ou le manque de qualification accroît fortement le risque de chômage et la précarité des situations socioprofessionnelles des jeunes**

Tous les territoires rencontrent des difficultés à insérer les jeunes en rupture scolaire. Les travailleurs de bas niveau de qualification scolaire (qu'ils soient jeunes ou plus âgés) sont bien plus souvent confrontés au chômage de longue durée et à l'exclusion que les autres actifs. Pour les jeunes, quitter le système éducatif sans qualification a de fortes conséquences sur leur situation : le faible niveau d'éducation est corrélé négativement avec le taux de chômage aussi bien à l'échelle des territoires de la Grande Région que pour l'ensemble de l'Europe.

Peu de données formalisées sont disponibles pour venir appuyer ce constat. L'OCDE a toutefois publié des données comparatives entre la France et l'Allemagne concernant le nombre et la durée des expériences de chômage au cours des sept années qui ont suivi la sortie du système éducatif [Tableau n°10]. Ces données, bien que fournies seulement à l'échelle nationale, permettent de constater que les jeunes français sont proportionnellement plus nombreux que leurs homologues allemands à avoir rencontré des périodes de chômage et sur des durées plus longues en moyenne.

Tableau n°10 : Nombre et durée des expériences de chômage dans les sept années suivant la sortie du système éducatif

		France	Allemagne
Nombre moyen d'expériences de chômage		2	1
Durée totale en mois des périodes de chômage		13	7
Pourcentage des personnes ayant connu...	... aucune expérience de chômage	37%	55%
	... une expérience de chômage	28%	27%
	... au moins deux expériences de chômage	35%	29%

Source : OCDE, The changing nature of the School-to-Work Transition Process in OCDE Countries, février 2007.

D'autres sources d'informations existent, plus détaillées il est vrai mais uniquement à l'échelle nationale. En France, le Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) a mis en place un dispositif d'interrogation des jeunes trois années après la sortie de formation initiale (les enquêtes générationnelles). Ce dispositif national a été décliné en 2001 en Lorraine pour répondre

aux préoccupations des acteurs politiques et des partenaires sociaux à l'échelle du territoire<sup>26</sup>. L'enquête régionale montre ainsi que, sur le plan du chômage, plus le niveau de formation est élevé et plus la probabilité de connaître une période de chômage diminue, sans toutefois être faible. Ainsi, au cours des trois premières années qui ont suivi leur sortie, 68% des non qualifiés ont connu une période de chômage contre 48% des diplômés de troisième cycle ou des grandes écoles, 42% des diplômés de l'enseignement supérieur court, 40% des titulaires d'un baccalauréat professionnel ou technologique, 32% des diplômés du deuxième cycle de l'enseignement supérieur.

Trois ans après être sortis du système éducatif, 15 % de l'ensemble des sortants ont connu le chômage de longue durée (supérieur à un an). En durée cumulée (somme des périodes de chômage rencontrées), des différences s'observent également selon le niveau de formation : 56 % des non qualifiés et 13 % des titulaires d'un second cycle ont passé plus de six mois au chômage au cours des trois années étudiées.

### **Malgré la multiplicité des dispositifs d'insertion, le chômage des jeunes stagne ou augmente**

Face au chômage et à la précarité des jeunes sans qualification, tous les gouvernements ont multiplié les programmes d'insertion et les contrats, plus ou moins ciblés (pour les jeunes sans qualifications notamment), avec une constante parfois qui consiste à réduire le coût du travail des jeunes pour les employeurs. Or le bilan de ces politiques demeure contrasté lorsque l'on constate que les taux de chômage de ces jeunes ne s'infléchissent pas.

Depuis les années 1980, dans un contexte d'abondance de main d'œuvre, les entreprises ont pris l'habitude d'être très sélectives dans leurs recrutements, ne se concentrant que sur la fraction considérée comme la plus productive, généralement les 30 à 45 ans et embauchant des jeunes qui sont souvent surqualifiés pour le poste qu'ils occupent. Elles ont pu pratiquer une sorte de « cueillette des qualifications »<sup>27</sup>. Les politiques d'emploi n'ont pas permis de lutter contre une certaine sous utilisation des compétences disponibles dans les différentes tranches d'âges.

### **Réflexions et perspectives**

En dépit de l'évolution générale du niveau de formation dans la Grande Région, l'insertion professionnelle et sociale des jeunes reste délicate pour une fraction importante de la jeunesse. On observe aujourd'hui encore des vulnérabilités différentes au chômage selon la position professionnelle occupée et le niveau de qualification ou de compétence acquis. En règle générale, plus la position sociale est basse, plus la vulnérabilité est forte. De nombreux experts prédisent ou espèrent que l'évolution démographique permettra d'infléchir à court terme les courbes du chômage, les départs à la retraite des enfants du baby-boom libérant des postes pour les jeunes entrants. Pour répondre aux enjeux de ce vieillissement, le pacte européen de la jeunesse souligne la nécessité de faciliter et d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes dans l'Union. Selon d'autres experts, au contraire, le maintien d'un chômage élevé conjugué à l'existence de difficultés de recrutement dans certains métiers ou secteurs d'activité (comme le bâtiment ou l'hôtellerie-restauration, dans lesquels ces difficultés sont quasi structurelles) constitue une hypothèse plausible pour l'avenir.

En l'état actuel des choses, plusieurs scénarios peuvent être proposés, leur vraisemblance n'étant pas mesurable. Les dernières décennies ont montré combien certains pronostics pouvaient s'avérer inexacts après-coup. Ainsi, on prédisait la fin de l'emploi non qualifié dans un contexte où le niveau d'éducation global de la population progressait partout, en particulier chez les jeunes. Or, le travail non qualifié n'a pas disparu de la Grande Région. On peut d'ailleurs s'interroger sur ce que la permanence d'une proportion élevée de salariés non qualifiés, au sein desquels les jeunes

---

<sup>26</sup> Cette enquête reconstitue les trajectoires des sortants au cours des trois années qui ont suivies la sortie de formation initiale en 2001 (élèves, étudiants, apprentis), tous niveaux de formation et de diplômes retenus. Pour aller plus loin : Génération 2001 en Lorraine – quand l'école est finie, OREFQ – Grée Céreq, Andreana Khristova, Hervé Lhotel, Alexandre Parment, mai 2006.

<sup>27</sup> Expression empruntée à Yves Chassard, chef du service des affaires sociales du Commissariat Général du Plan.

générations sont particulièrement bien représentées, signifie dans une « économie de la connaissance » ?

Certains indices montrent que la polarisation des qualifications continue à être d'actualité dans de nombreux secteurs, avec d'un côté, des exigences accrues en terme de compétences pour un grand nombre de métiers et de l'autre, des situations de travail peu qualifié. Les quasi certitudes les plus fréquemment partagées par les acteurs de la Grande Région, quelle que soit leur appartenance institutionnelle, concernent à l'horizon 2020 la poursuite de la tertiarisation de l'économie (avec logiquement un accroissement du nombre de cadres), mais aussi le développement de certains emplois peu qualifiés (notamment dans des services insuffisamment couverts aujourd'hui<sup>28</sup>). Les emplois peu qualifiés de l'industrie devraient pour leur part continuer à se réduire. Pour autant, de nombreuses questions restent posées. Comment les mutations en cours vont-elles affecter le périmètre et le contenu des emplois et quels impacts peuvent-elles avoir sur les dispositifs de formation ? Par quels leviers peut-on faire évoluer les systèmes éducatifs tant sur le plan des contenus que sur celui des méthodes pédagogiques ? Est-il même judicieux de le faire ?

Les approches prospectives font actuellement l'objet d'un plébiscite mais l'on oublie de reconnaître à quel point elles sont fragiles. Pour l'heure, elles induisent surtout un retour en force des raisonnements adéquationnistes en matière de relation entre formation et emploi. Alors que les déterminants des rapports économiques se jouent à l'échelle nationale et internationale, que les politiques publiques nationales ou européennes structurent en profondeur les conditions dans lesquelles la main d'œuvre est mobilisée par l'appareil productif, d'aucuns pensent pouvoir agir à l'échelle locale et militent en faveur d'une mise en adéquation, à un temps t, de l'offre de formation locale avec le volume des emplois locaux. Mais ce mode de régulation risque d'être peu efficace pour résoudre les problèmes auxquels les pays sont confrontés, hormis pour quelques métiers où l'accès à l'emploi est contingenté et réglementé (dans l'éducation, la santé et le secteur social par exemple, pour les professeurs, médecins, infirmiers...). L'adéquation, si tout au moins elle existe, n'est pas chose aisée<sup>29</sup>. En effet, les déterminants de la relation formation emploi sont nombreux : mouvements de l'économie, état du marché du travail, mondialisation et restructuration de l'appareil productif combinant désindustrialisation et émergence de nouvelles activités, transformation des formes d'emploi et des contenus de travail, recherche simultanée de flexibilité, d'innovation, de polyvalence et de qualité, etc.

Plus que d'atteindre quantitativement une parfaite adéquation formation-emploi, l'enjeu majeur pour les décideurs paraît être davantage de cerner les conditions permettant d'améliorer la qualité de l'éducation, à tous les niveaux de sortie du système éducatif, et pour l'ensemble des modalités pédagogiques retenues, y compris celle de l'alternance. Certes, les enquêtes nationales et internationales montrent que plus on sort diplômé de formation initiale et plus les caractéristiques de l'insertion sont favorables (en tendance, car certaines formations garantissent une insertion de meilleure qualité que d'autres). Ce constat n'autorise toutefois pas à imaginer que seule la performance en milieu scolaire constitue l'atout dans la société de demain puisque aucun d'entre nous n'est capable de dire ce que demain sera. De même, la posture inverse qui consisterait à prôner une spécialisation précoce des cursus de formation (comme en atteste le débat en France sur l'abaissement de l'âge d'entrée en apprentissage à 14 ans) n'est pas complètement étayée, à l'heure où l'adaptation des entreprises aux changements mondiaux est une question de survie et où chaque salarié doit se préparer à une carrière sinueuse marquée par des mobilités professionnelles et sectorielles plus fréquentes que par le passé.

L'élévation des niveaux de formation ne peut pas être une fin en soi. Il ne s'agit pas d'amener l'ensemble des générations aux diplômes les plus élevés, mais plutôt d'amener chacun au niveau le plus adapté en fonction de ses compétences et de l'orientation choisie, sur le (les) marché(s) du

---

<sup>28</sup> On retrouve ici des familles de métiers évoqués souvent comme les aides à domicile, les employés de maisons, les assistantes maternelles et les agents d'entretien.

<sup>29</sup> « Régulations locales, cohérences nationales, intégration européenne : quelle(s) prospective(s) pour la relation formation-emploi ? », José Rose, in Actes du Séminaire, co-organisé par le GREE (Université Nancy 2) et l'OREFQ, Pont-à-Mousson, 6 décembre 2002, Presses Universitaires de Nancy, 256 pages.



travail et de lui permettre, tout au long de sa carrière, d'opérer des mobilités professionnelles, y compris quand elles sont malheureusement subies. Les efforts menés jusqu'à présent dans l'accompagnement des jeunes au cours de leur formation doivent être poursuivis afin que soit encore améliorée l'orientation aux étapes charnières de l'éducation à tous les niveaux. Il convient également d'encourager les politiques publiques visant à remédier au défaut ou à la faiblesse des qualifications afin d'accroître l'espérance d'emploi de certains publics, à l'image de la validation des acquis de l'expérience (VAE) en France.

L'enjeu se situe par conséquent dans l'acquisition de compétences de base dans le système de formation initiale (l'objectif d'endiguer les sorties sans qualification du système scolaire, qui représentent un problème important dans la Grande Région, ne doit pas être abandonné même s'il reste difficile à atteindre) couplée à la mise en oeuvre de dispositifs permettant d'apprendre ou de réapprendre à tous les âges de la vie, selon des modalités diversifiées. L'accès à la connaissance et à la professionnalisation peut se faire par des voies alternatives, qu'il faudrait renoncer à hiérarchiser les unes par rapport aux autres.